

# Compte rendu du Conseil Municipal du 04 Juin 2020

Pour cause de COVID 19, le conseil municipal s'est réuni à huis clos.

**Secrétaire de séance :** Bernard GALLION

**Présents :** Tous les conseillers sauf Jean-Paul NEVEU qui donne pouvoir à Claude BREVET.

✓ Le compte rendu du dernier CM du 24 Mai 2020 est approuvé.

## ✓ TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

En préambule à l'ouverture du conseil municipal, il a été procédé à un tirage au sort à l'issue duquel les personnes suivantes sont désignées comme susceptibles de siéger au jury d'assise :

N° d'inscription (liste électorale)	NOM	Prénom
804	PRUDENT épouse CHABROL	Nathalie
473	GUICHON épouse ROSERAT	Monique
750	PILLOUD	Benjamin

## ✓ DELIBERATIONS

L'ensemble des délibérations ci-dessous ont été prises par vote à main levée, mode de vote accepté à l'unanimité.

### 1 – Délégations au Maire :

L'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Ceci permet au Maire de traiter certaines affaires sans avoir à demander l'autorisation préalable du conseil municipal. Dans le cadre de ses délégations, le Maire agit sous la responsabilité du conseil municipal et il doit rendre compte des décisions qu'il a prises à chacune des réunions obligatoires. Ces décisions (comme les délibérations du conseil) sont inscrites au registre des délibérations et sont soumises également au contrôle de légalité.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les délégations.*

### 2 – Tableau des commissions :

Afin de pouvoir commencer à travailler avec cette nouvelle équipe, des commissions de travail ont été constituées, et des titulaires et suppléants nommés pour représenter la Commune dans les différents syndicats et organismes.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la constitution des commissions et la nomination de personnes titulaires et suppléantes telles que décrites dans le document annexé.*

### 3 – Indemnités des élus :

Les montants des indemnités des élus sont liés à l'indice 1027 de la fonction Publique Territoriale, fixé à 3 889.40 € au 1er janvier 2019. Le pourcentage autorisé est fonction du chiffre de la population. Les montants proposés sont les suivants :

	Indemnités maximales autorisées		Indemnités proposées	
	Montant brut mensuel	% de l'indice 1027	Montant brut mensuel	% de l'indice 1027
Maire	2 006,93	51,60	1 770,00	45,51
1er adjoint	770,10	19,80	686,00	17,64
2ème adjoint	770,10	19,80	686,00	17,64
3ème adjoint	770,10	19,80	686,00	17,64
4ème adjoint	770,10	19,80	686,00	17,64
Conseiller délégué	233,36	6,00	233,00	5,99
	5 320,69		4 747,00	

Le Maire et les adjoints proposent que leurs indemnités respectives soient calculées sur la base de l'indemnité maximale diminuée de 10 % après prise en charge de l'indemnité du conseiller délégué (2% par le Maire, 1 % par chaque adjoint).

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement des indemnités telles que proposées.*

### 4 - Modification du tableau des effectifs :

- **Titularisation :**

Doriane SORGUE, contractuelle depuis le 01/09/2017, assure le bon fonctionnement du restaurant scolaire. Au terme de son contrat qui prend fin le 31/08/2020, il est possible de la titulariser. Le Maire indique qu'il revient au conseil municipal de décider de sa titularisation ou non.

*Après délibération, considérant les besoins de la commune, la qualité du travail de Doriane SORGUE et son état d'esprit, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de la titulariser sur son poste à compter du 01 septembre 2020.*

- **Remplacement :**

Marjorie EDOUARD, adjointe administrative à l'agence postale (23 heures) et au secrétariat de Mairie (7 heures), quitte son poste fin juillet 2020 pour raisons personnelles. Le Maire propose, pour la remplacer, l'embauche de Salomé BASSET dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 1 an renouvelable à compter du 15 juin 2020.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette embauche.*

- **Renouvellement de contrats :**

Prénom NOM	Grade	Emploi	Motif	Durée de renouvellement	Date de fin de contrat
Thierry BAUDSON	Adjoint technique 2ème classe	Entretien des espaces verts	Accroissement temporaire d'activité	3 mois	31 août 2020
Angélique GALLET	Adjoint technique 2ème classe	École	Accroissement temporaire d'activité	1 an	31 mai 2021

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ces 2 renouvellements de contrats.*

- **Embauche saisonnière :**

Prénom NOM	Grade	Emploi	Motif	Durée du contrat	Date de fin de contrat
Cédric TOURNIER	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Entretien des espaces verts	Accroissement temporaire d'activité	1 mois	31 juillet 2020

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette embauche.*

- **Fin de contrat :**

Prénom NOM	Grade	Emploi	Date de fin de contrat
Émilie BUCHET	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Entretien des classes	31 août 2020

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le non renouvellement de ce contrat.*

### 5 - Prime exceptionnelle COVID 19

Le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19 autorise le versement d'une prime exceptionnelle exonérée de cotisations et de contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu pour les agents publics.

Il est proposé d'octroyer une prime allant de 330 € à 1 000 € à 3 agents qui ont rempli les conditions du décret.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement de cette prime exceptionnelle aux agents concernés.*

### 6 – Mise à jour du bail concernant le salon de coiffure

Il apparaît, selon une remarque de la Trésorerie Générale, que le bail du salon de coiffure datant de 2007 manque de précision sur la dénomination sociale du locataire et nécessite d'être mis à jour.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour que le bail soit à mis à jour.*

### 7 - Location d'un appartement situé au 3<sup>ème</sup> étage du Château

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour louer ledit appartement à partir du 12/06/2020 moyennant un loyer mensuel fixé à 450 € hors charges. Un bail de location sera établi entre le futur locataire et la Commune.*

### 8 - Location d'un local à usage commercial

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour louer, dès que possible, le local à usage commercial (précédemment utilisé par madame MÉTAIS, sophrologue) moyennant un loyer mensuel à définir. Un bail commercial sera établi entre le futur locataire et la Commune.*

## ✓ ARRÊTÉ

M. le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation. Un arrêté sera pris en ce sens.

## ✓ CAMPING

### • Démission :

Prénom NOM	Grade	Emploi	Date de fin de contrat
Rose BOURLIERE	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Entretien du camping	30 septembre 2020

## ✓ DIVERS

- Investissement : L'achat de 3 ordinateurs (Bibliothèque, École, Mairie) et d'un vidéoprojecteur (Mairie) est en cours.
- 4 plans d'aménagement du parking du Pré de la Cour réalisés par les services de la CA3B sont présentés aux conseillers. Le choix se fera très prochainement.
- Certaines activités proposées par le foyer (Guitare, Country) vont de nouveau pouvoir se dérouler dans les salles du Château dans le strict respect des règles de distanciation physique.
- Les problèmes de circulation sur la rue du Dr Descos sont toujours d'actualité, les réflexions engagées pour la mise en sécurité des piétons et le ralentissement se poursuivent.
- Les travaux de mise en séparatif des eaux pluviales et eaux usées au lotissement des Montaines ont été contrôlés et validés par les services compétents de la CA3B.
- SDA (Schéma Directeur d'Assainissement) : Un topo a été effectué aux Tupinières et à la Raza. Tout est Ok.
- Le pylône ORANGE mis en service au mois de Mai n'est toujours pas opérationnel. Un matériel défectueux doit être remplacé prochainement.
- 3 luminaires de l'éclairage public situés au bord du terrain de boules restent allumés toute la nuit favorisant regroupements de personnes et nuisances sonores. Le voisinage s'est plaint. La commission en charge de l'éclairage public s'en occupe.
- L'ouverture d'un SPA (*3 personnes par bain*) à la Maison de Santé située Chemin de la Berlotte est programmée pour le 04 septembre prochain.
- La CA3B se propose d'organiser, si les conditions le permettent, un spectacle de funambules dans le Parc Balland le 17 juillet prochain à partir de 20 heures. Une buvette sera tenue par le CAFE.
- Le Tour de l'Ain traversera les rues de Meillonas le 07 août prochain dans le cadre de l'étape Montréal – Ceyzériat (140 kms).

## ✓ DATES A RETENIR

- Réunion Adjointes le 22/06 à 20h00
- Prochain CM le 26/06 à 20h30

